Plan Climat Air Energie Territorial de La Domitienne

Livret de la concertation

Novembre 2019

Entre Béton Et Nuages

Table des matières

1 CONTEXTE 3

2 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION 3

3 DEROULEMENT ET BILAN DE LA CONCERTATION 4

3.1 PREPARATION ET LANCEMENT DE LA DEMARCHE 4
3.2 LE DIAGNOSTIC ET LA STRATEGIE 4
3.3 ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 5
3.4 FOCUS SUR LE GROUPE CITOYEN 6
3.5 UNE CONCERTATION INTIMEMENT LIEE A LA STRATEGIE DE COMMUNICATION 8

4 LA CONSULTATION DU PUBLIC 9

4.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION 9
4.2 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 9
4.3 RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 11

5 SUITES A DONNER A LA CONSULTATION DU PUBLIC 20

1 Contexte

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 a désigné les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, **coordinatrices de la transition énergétique** sur leur territoire.

Concrètement, elles doivent co-construire et mettre en œuvre avec tous les acteurs socio-économiques et les habitants, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont les finalités sont :

- ✓ D'atténuer le changement climatique en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables
- ✓ D'adapter le territoire aux effets du changement climatique
- ✓ D'améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

La Domitienne, soucieuse des impacts du changement climatique, des enjeux énergétiques pour les activités et les habitants, mais aussi des opportunités de la transition écologique, s'est engagée de manière accélérée dans ce processus à partir de septembre 2017, date de sa délibération de lancement du PCAET.

Lauréate de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Occitanie », la communauté a bénéficié d'un soutien financier et technique pour mener un PCAET exemplaire et volontariste selon plusieurs critères :

- ✓ Définir des objectifs ambitieux de sobriété et de développement des énergies renouvelables
- ✓ Etre exemplaire : la collectivité s'engage aussi dans un processus de labellisation **Cit'ergie** qui récompense les collectivités européennes pour la qualité de leur politique de transition énergétique.
- ✓ Une démarche forte de concertation de la population, des partenaires, des élus

Ce livret présente en détail la démarche de concertation qui a été menée pour élaborer de manière collective ce PCAET, qui devra par définition être mis en œuvre par tous.

2 Rappel des objectifs de la concertation

Les élus ont exprimé une volonté forte d'apporter un soin particulier à la concertation de tous les acteurs. En effet, la réalisation d'un plan climat ambitieux ne peut être assurée par la seule communauté de communes, bien qu'elle en soit la coordinatrice et qu'elle puisse agir dans le cadre de ses compétences. Le partage des compétences entre différents niveaux d'institution et la diversité des intervenants, infra ou supra territoriaux, a impliqué de créer des moments d'échanges collectifs pour partager le diagnostic, définir des orientations et surtout définir l'engagement de chacun dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Dans l'annexe à la délibération de lancement, les finalités données à la concertation sont :

- une **compréhension et une appropriation par tous les acteurs du territoire des enjeux** globaux et locaux en matière d'énergie et de changement climatique
- **implication de tous les acteurs dans la co-construction** du PCAET (élus et agents communaux et intercommunaux, partenaires institutionnels et techniques, habitants, associations, entreprises),
- **implication de tous les acteurs dans la mise en œuvre** du PCAET et la **création d'une dynamique collective**, notamment en matière de développement local, autour de la transition énergétique.

La méthodologie choisie par La Domitienne consistait à :

- **Travailler avec un groupe de citoyens volontaires** pour associer la population, plutôt que d'organiser des réunions publiques,
- **Associer fortement les communes** au travers de la création d'un groupe d'élus communaux référents et l'organisation de temps forts à destination de tous les élus
- Impliquer les **agents de La Domitienne** dans le cadre de la démarche Cit'ergie
- Mobiliser les partenaires lors de temps de travail partagé

3 Déroulement et bilan de la concertation

3.1 Préparation et lancement de la démarche

Le 13 septembre 2017, le Conseil communautaire a voté l'engagement de La Domitienne dans l'élaboration du PCAET.

La **délibération** a été diffusée et affichée dans les communes.

La Domitienne a créé une **page dédiée sur son site internet**, expliquant notamment le **droit d'initiative citoyenne**. Les coordonnées de contact étaient affichées. Aucune question n'a été reçue.

Le courrier de lancement, annonçant l'engagement officiel de La Domitienne dans la démarche, a été envoyé à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux en octobre.

Une communication plus large a été réalisée auprès du grand public pour annoncer la **création d'un groupe citoyen** et recruter des habitants volontaires : diffusion de tracts et stand lors de la manifestation « Vivre Autrement » organisée à Cazouls le 29 novembre, affichage de l'annonce sur les 8 panneaux lumineux, articles dans la presse, le magazine communautaire, les réseaux sociaux.

Les élus ont bénéficié d'une **formation** d'1/2 journée dispensée par l'ADEME dans les locaux de La Domitienne le 23 octobre.

La **réunion de lancement** a eu lieu le 12 mars, en présence de nombreux partenaires (24 participants).

3.2 Le diagnostic et la stratégie

Le diagnostic a été élaboré et partagé lors des réunions suivantes (comptes rendus en annexe N°5) :

Ateliers Cit'ergie	*6 ateliers de travail avec les agents Domitienne pour identifier les actions menées par la Domitienne dans tous les domaines*

	14 agents y ont participé
Atelier technique sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique le 4 avril	*Réunion de travail technique avec les partenaires et les agents sur les enjeux de vulnérabilité du territoire. 11 participants.*
Réunion du groupe citoyen 1	*Premiers échanges autour du PCAET et des modalités de travail collectif*
Réunion du groupe d'élus communaux référents 1	*Premiers échanges autour du PCAET et des attentes*
Séminaire élus le 15 mai	*Présentation du diagnostic, atelier sur la stratégie* *40 élus du territoire réunis*
Réunion du groupe citoyen n°2	*Atelier de travail sur les enjeux et les pistes d'actions concrètes*
Forum multi-acteurs le 29 mai	*Présentation du diagnostic, atelier sur la stratégie et les objectifs quantifiés* *32 acteurs réunis*
Réunion du groupe citoyen n°3	*Examen de la stratégie suite au forum et en vue de formuler une proposition du groupe au comité de pilotage*
Comité de pilotage le 05 juin	***Validation du diagnostic sous réserves, de la stratégie et des objectifs quantifiés***
Présentation en Bureau communautaire le 5 septembre	*Présentation du diagnostic actualisé, de la stratégie et des objectifs quantifiés*
Diffusion d'une synthèse communicante du diagnostic dans le Magazine communautaire d'été	

3.3 Elaboration du programme d'actions

Le programme d'actions a été élaboré en deux temps : des nombreuses propositions avaient été formulées lors des réunions du premier semestre et ont servi à nourrir une version martyr du programme. Cette première version a été mise au travail lors d'ateliers techniques en septembre.
Ensuite, des échanges avec les partenaires, les agents, les communes et les citoyens nous ont permis de le finaliser.

<table>
<tr><td>6 Ateliers plan d'actions les 13, 19 et 20 septembre</td><td>Thèmes :
- Aménagement et déplacements
- Adaptation
- Bâtiments et éclairage public
- Energies renouvelables
- Economie et consommation bas carbone
- Organisation et exemplarité internes
Participations :
<table><tr><th>Nb</th><th>Citoyens</th><th>Partenaires</th><th>Elus</th><th>Agents Domitienne</th></tr><tr><td>102</td><td>22</td><td>33</td><td>16</td><td>31</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Entretiens avec les partenaires
Entre le 10 juillet et le 22 octobre</td><td>✓ CCI
✓ Maison de l'habitat durable, Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée
✓ AREC
✓ AREPB
✓ DRAAF
✓ Envirobat Occitanie
✓ CIVAM Occitanie
✓ Hérault Energie
✓ Chambre d'agriculture
✓ SMVOL
✓ ENEDIS</td></tr>
<tr><td>Consultation des communes</td><td>✓ Réunion du groupe d'élus référents le 25 octobre
✓ Consultation des communes par courrier en octobre</td></tr>
<tr><td>Réunions du groupe citoyen</td><td>Le 2 octobre : partage du programme d'actions, suites à donner au groupe
Le 3 décembre : bilan de l'année, attentes pour la suite</td></tr>
<tr><td>Comité de pilotage le 15 novembre</td><td>Finalisation et validation du programme</td></tr>
<tr><td>Séminaire élus (25) le 28 novembre</td><td>Atelier de priorisation du programme d'actions</td></tr>
<tr><td>Conseil communautaire le 19 décembre</td><td>Validation du projet de PCAET</td></tr>
</table>

3.4 Focus sur le groupe citoyen

Afin d'associer les habitants, les élus ont souhaité constituer et animer un groupe citoyen au long cours pour :

- « Former » un groupe de personnes capables de participer de manière qualitative et dans la durée
- Contribuer à l'élaboration du PCAET en apportant un éclairage « terrain », quotidien, concret
- Etre le relais auprès de la population des actions qui s'adressent aux habitants
- Contribuer activement à la mise en œuvre (par exemple, prise en charge d'actions, dans le cadre associatif par exemple)

Composition attendue : une quinzaine de citoyens représentant toutes les communes, ni élus, ni pour représenter une association ou une organisation. Résultat : 19 personnes se sont montrées intéressées, et chaque rencontre a rassemblé pas moins de 9 personnes.

Nous avons organisé 5 réunions spécifiques au groupe et leur avons proposé de participer au forum multi-acteurs du 29 mai et aux ateliers plan d'action de septembre.

Leur contribution a été réelle puisque les réunions étaient articulées avec le travail de bureau et avec les autres instances, notamment le comité de pilotage.

Réunion N°1, le 5 avril : faire connaissance, organiser notre travail ensemble, expliquer le PCAET, commencer à évoquer des préoccupations et des besoins pour avancer

Réunion N°2, le 17 mai : suite au séminaire élus, présentation du diagnostic et travail sur une sélection de grands enjeux particulièrement liés à leurs problématiques quotidiennes : vulnérabilité de la ressource en eau, habitat, consommation, transport, déchets, énergies renouvelables.

Participation au forum multi-acteurs le 29 mai pour ceux qui le pouvaient.

Réunion N°3, le 31 mai : retour sur le forum, vérification que les propositions du groupe se trouvent bien dans la stratégie validée en comité de pilotage, élaboration d'une proposition pour la stratégie qui sera adoptée en comité de pilotage le 5 juin. Le groupe citoyen a donc été associé à la construction de la stratégie. Ses propositions ont été actées lors du comité de pilotage.

Participation aux ateliers plan d'actions de septembre, pour ceux qui le pouvaient.

Réunion N°4, le 02 octobre : le groupe a été invité à examiner le programme d'actions et comment chacun pouvait envisager sa participation à la mise en œuvre. Des échanges ont eu lieu sur les modalités de mise en œuvre (calendrier, suivi-évaluation, budgets, moyens humains, etc.).

Réunion N°5, le 03 décembre : cette dernière réunion a été consacrée au bilan de l'année de travail en commun. Chacun a pu exprimer ses regrets et satisfactions, ainsi que ses attentes. La Domitienne et le groupe ont chacun renouvelé leur souhait de poursuivre l'expérience, pour la mise en œuvre du PCAET.

Extrait du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2018 :

J'ai apprécié…
la diversité des personnes,
l'ouverture d'esprit,
la diversité des thématiques,
de pouvoir échanger avec d'autres,
des habitants d'autres communes
chercher des solutions ensemble,
l'ambiance et l'accueil chaleureux
l'investissement mit par chacun
être consulté, d'écouter les autres,
me sentir libre

J'ai été gêné par …
C'est allé trop vite, pas eu le temps de développer la connaissance
Mon manque de connaissance / sujets
Trop de temps pour entrer dans le vif du sujet
Des débats qui partaient à la dérive parfois
Ce n'est pas nous qui prenons la décision finale
Horaire et animation « forcée » des ateliers multi-acteurs
Le sujet est difficile, complexe, vaste, compliqué
Sentiment d'usine à gaz
De ne pas avoir appris grand-chose, de ne pas avoir apporté grand-chose
Ne pas avoir été entendu

J'ai envie de continuer en….
Contribuant à élargir le groupe,
Relayant les actions concrètes sur le terrain
Etant associé au suivi-évaluation
Développant mes connaissances sur un thème pour pouvoir argumenter, discuter avec les voisins
Sensibilisant les autres habitants
Participant à la priorisation des actions
Participant à la priorisation et à la planification du plan d'actions

3.5 Une concertation intimement liée à la stratégie de communication

Sans une stratégie de communication bien établie et organisée, la concertation aurait été affaiblie. Aussi, le service de communication interne a été fortement mobilisé à plusieurs niveaux :

- Pour donner une **identité visuelle** à la démarche, repérable dans tous les outils de communication : création d'un logo

- Pour **constituer le groupe de citoyens volontaires** : article midi libre, site web, création d'un flyer, annonces sur les 8 panneaux lumineux, mailings, bouche à oreille

- Pour impliquer les communes : **4 lettres d'info** destinée à tous les élus communaux, pour leur permettre de s'imprégner du projet puis d'y participer activement, au sein de leur commune et à l'échelle du territoire.
- **Pour informer le grand public** tout au long du projet, lui permettre de réagir puis de participer aux futures actions : page dédiée du site web, articles dans le Midi Libre, parution de la synthèse communicante du diagnostic, articles dans le Magazine institutionnel, réseaux sociaux

4 La consultation du public

4.1 Contexte et objectifs de la consultation

Suite à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié.
Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.
Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public.

Le principal objectif de la consultation publique est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

4.2 Déroulement de la consultation publique

4.2.1 Calendrier

Après 1 an d'élaboration et de concertation, le projet de PCAET a été adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2018.

Le projet de PCAET a été déposé auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) le 18 février 2019, qui a rendu son avis après les 3 mois réglementaires, le 18 mai 2019.

L'avis à la consultation publique a donc été lancé du 09 septembre au 23 septembre, et la consultation elle-même organisée du 23 septembre au 23 octobre inclus.

4.2.2 Consultation du dossier et dépôt des contributions

En ligne	Sur place
Sur le site internet de La Domitienne, une page dédiée au PCAET : - dossier complet et synthèses ; - lien vers un formulaire de réponse qui comprenait 2 questions (vos observations, vos propositions).	Mise à disposition dans toutes les mairies (8) et au siège de La Domitienne : - du dossier complet et d'une synthèse ; - d'un cahier de contribution. Recueil des avis lors d'une réunion publique dédiée à la consultation, le 12 octobre, à Maraussan

4.2.3 Outils de communication pour informer le grand public de la consultation

Outil	Description
	WEB
SITES WEB	Domitienne : bandeau d'actualités sur la page d'accueil du site, page dédiée au PCAET et à la consultation publique Communes : certaines ont diffusé l'avis à la consultation sur leur site
FACEBOOK	Photo de profil de la page FB du 23 septembre au 23 octobre Publication le 16 septembre Publication le 9 octobre
NEWSLETTER DOMITIENNE	Envoyée à tous les abonnés du site (182 personnes) : Le 24 septembre Le 23 octobre
MAILINGS	Les communes, associations, membres du groupe citoyen et agents Domitienne ont été informés via 3 mailings : le 09 septembre, le 23 septembre, le 17 octobre.
BANDEAU SIGNATURE MAILS	Les agents de La Domitienne sont invités à intégrer un bandeau signature sur le PCAET du 9 septembre au 23 octobre, qui fait le lien vers le site.
PANNEAUX LUMINEUX	La Domitienne a équipé chaque centre-bourg de panneaux lumineux, qui ont diffusé l'information de la consultation publique, du 09 septembre au 23 octobre.
	PRINT
AFFICHE REGLEMENTAIRE	Une affiche obligatoire a été élaborée et affichée dans les 8 communes ainsi qu'au siège de La Domitienne dès le 9 septembre pour lancer l'avis à la consultation et sont en place jusqu'au 23 octobre. *Cf. annexe.*
AFFICHE COMMUNICANTE	Diffusée dans les mairies, les médiathèques, les panneaux d'affichage.
FLYER	Diffusé dans les mairies, les médiathèques, au forum des associations.
LE MAG printemps **LE MAG été**	Envoyé à 14 650 foyers.
ARTICLES PRESSE	2 articles des correspondants Midi Libre de Montady et Nissan, le 11/09. La Domitienne a fait paraitre un article le 17 octobre.
	REUNIONS PUBLIQUES
Forums associatifs de Nissan Lez Ensérune et de Montady le 07 septembre	 Un stand de La Domitienne a été tenu par la chargée de mission PCAET, avec l'appui d'élus communaux et de 3 membres du groupe citoyen du PCAET. Environ 20 personnes ont été directement informées de l'existence du PCAET et de la consultation publique

Réunion publique à Maraussan le 12 octobre	Environ 20 personnes étaient présentes. La chargée de mission a présenté le PCAET et recueilli les propositions.

4.3 Résultats de la consultation publique

Consultation en ligne, dans les mairies et à La Domitienne :

- 16 personnes ont participé, pour 3 avis donnés en mairie et 14 avis en ligne (1 personne a contribué à la fois en ligne et en mairie).
- Sur ces 16 personnes, **13 ont formulé des observations et des propositions**, 3 n'ont donné que leur adresse mail.
- 8 personnes ont donné leur adresse mail pour recevoir des informations sur le PCAET.
- 2 personnes sont membres du groupe citoyen du PCAET, 2 personnes sont élues, 12 ont contribuées en tant que citoyennes.
- 6 personnes sont originaires de Nissan, 3 de Maraussan, 3 de Lespignan, 2 de Montady, 1 de Cazouls, 1 de Vendres.

Les propositions des participants à la réunion publique de Maraussan ont également été prises en compte.

Les propositions, très variées et riches, portent sur tous les sujets abordés dans le PCAET.

Dans le tableau ci-dessous les propositions ont été classées par thématique du PCAET et pour chacune une réponse est apportée : est-elle déjà présente dans le PCAET, et si non, sera-t-elle intégrée ou non et pour quelle raison ?

PROPOSITIONS	PRESENTE DANS LE PCAET ?	INTEGRATION
URBANISME - AMENAGEMENT		
Il est urgent de restaurer les centres anciens et d'y favoriser le retour de populations.	Oui, cet objectif rejoint l'objectif 112 du PCAET et les contrats bourgs centre des communes avec la Région	
Il pourrait être envisagé d'inciter les propriétaires de villa avec grand terrains à vendre une partie de leur propriété pour construire de nouveaux logements sans contribuer à l'étalement urbain.	Oui, cette proposition rejoint le souci de densification affichée dans les deux actions 1112 et 1113.	Cet exemple de mesure concrète sera cité comme illustration de ces actions.
Améliorer les services publics avec des agents itinérants qui pourront assister les personnes (des communautés le font)	La question des services publics n'est pas traitée dans le cadre du PCAET.	
Construire davantage en hauteur en dépassant le nombre maximum d'étages d'habitation inscrit dans les PLU des communes (4,6 ou 8 étages pour les logements collectifs au lieu de 2).	Cette proposition rejoint le souci de densification affichée dans les deux actions 1112 et 1113.	Cet exemple de mesure concrète sera cité comme illustration de ces actions.
DEPLACEMENTS		
Rouvrir la gare de Nissan, avec stationnement et des liaisons suffisantes	Non	Le soutien à la réouverture de la gare sera inscrit au PCAET
Développer le transport de marchandises par le rail	Non : aucune action n'est identifiée en tant que telle	Une action « soutenir le transport ferroviaire » est créée pour intégrer le soutien à la gare de Nissan et l'extension de la zone d'activité de Montady-Colombiers embranchée fer.
Développer l'hydrogène vert	Oui, dans l'action 1241 « acquérir des véhicules à énergie alternative pour les flottes communales et intercommunale ».	Le soutien aux nouvelles filières (dont hydrogène vert) sera la nouvelle formulation de l'action 1242, auparavant centrée sur le Bio-GNV.

Laisser les véhicules circuler librement, sans taxe, ne pas investir inutilement dans les transports en commun	Les actions prévues visent à étudier les besoins et à proposer des modes de déplacements alternatifs adaptés et utiles	Non
Promouvoir les bénéfices pour la santé des modes actifs	Cet enjeu n'est pas explicité	Oui, sera précisé dans le descriptif de l'action 1212 « Mener un programme d'information grand public sur l'offre en déplacement et les enjeux »
Créer des pistes cyclables	Oui : c'est l'objectif de l'action 1221 qui prévoit une étude et un plan de financement pour le développement d'un réseau cyclable continu	
Organiser du ramassage collectif vers le groupe scolaire de Nissan, ainsi que dans toutes les communes (tournée en bus, ou pédibus, ou vélobus, ou covoiturage)	Non	Oui, « accompagner des projets de ramassage scolaire type pédibus, vélobus ».
Attention à favoriser les voies piétonnes pour accéder aux commerces de proximité.	Oui : les schémas des modes doux communaux ont notamment cet objectif (action 1222)	
Promouvoir la roue avant électrique, faite pour s'adapter à tout type de vélo	Non, l'action prévue est « susciter l'achat de vélos à assistance électrique », par la promotion et les aides financières.	Oui, à préciser dans le descriptif de l'action
La Domitienne fait partie du conseil d'administration de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde : envisager un système de compensation carbone	non	Le principe de compensation carbone illustrera l'action 5311 « intégrer les enjeux énergie climat dans tous les services et projets ». Il s'applique déjà sur des projets d'aménagement.
Organiser du transport en commun au sein de La Domitienne, en négociant avec la CABM l'extension du réseau urbain, à minima un service de navette vers les pôles d'activité	Dans le PCAET l'action 1211 prévoit une étude déplacements pour bien connaitre les besoins et l'offre existante, et ainsi définir une offre complémentaire adéquate, par exemple en matière de réseau de bus.	L'action 1211 s'appelle désormais « Réaliser une étude de déplacement globale pour vérifier les possibilités de développement des transports en commun ».
RESSOURCE EN EAU		

Inciter les populations à recueillir l'eau de pluie	Oui : l'action 2232 « sensibiliser les particuliers à la ressource en eau et aux économies d'eau au jardin et à la maison » prévoit cela.	
Arrêter la construction de piscine et mettre des compteurs pour leur remplissage et tarifer ce service	Non Concernant le comptage et la tarification : la mise en place de télé-relève et de tarification incitative va dans ce sens, mais ne pourra être mise en place qu'au terme des actuels contrats de délégation de service public	
Préserver les ressources de l'eau donc réduire les consommations (communale et intercommunales)	Oui, c'est l'objet de l'objectif 2.2 pour les consommations d'eau du territoire. Pour les collectivités, elles agissent déjà dans les espaces verts (moindre arrosage), et des mesures de gestion interne sont prévues pour les bâtiments.	
ESPACES NATURELS ET AGRICOLES		
Mettre en place une société forestière réservée aux habitants	non	La mention « Les projets de développement forestier pourront être étudiés, au regard des évolutions climatiques (variétés adaptées) et des risques incendies » sera incluse dans la mesure 2324.
Les communes doivent planter des arbres le long des chemins ruraux, des routes, dans les villages (x2)	La plantation d'arbres est incluse dans diverses mesures : - 2323 : préserver et valoriser les espaces naturels communaux – avec pour exemple plantation de haies… - 2413 : « réaliser des actions de végétalisation urbaine » Pour information, les communes participent à l'opération « Des arbres pour demain » du Département de l'Hérault.	La rédaction de ces actions est mieux explicitée pour intégrer ces notions de plantation.
Inciter les agriculteurs à planter des haies, des arbres fruitiers, à faire de l'agroforesterie **Subventionner les propriétaires de jachères pour planter des arbres**	Oui, dans les actions 2222 « Mobiliser les agriculteurs pour des pratiques économes, autonomes et favorisant le stockage du carbone » et 2311 « accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux évolutions des conditions climatiques » Pour information, dans les sites Natura 2000 sont menées des actions en faveur du maintien des haies et arbres champêtres avec les propriétaires fonciers.	Le terme agroforesterie et plantations de haies sera ajouté dans le descriptif des actions

Associer la société de chasse de Vendres pour mener des actions concrètes comme la plantation de haies	La société de chasse de Vendres n'était pas identifiée comme partenaire dans le PCAET. Elle est déjà partenaire de La Domitienne dans la gestion des terrains du conservatoire.	Cette association de chasse sera identifiée comme partenaire dans les actions liées aux milieux naturels.
HABITAT		
Habitat : au-delà du conseil, proposer un suivi de chantier	Oui, l'action 3131 dit « créer un service de conseil en énergie en interne sur le modèle des espaces info énergie…dans un second temps, il s'agit d'accompagner des projets de rénovation ou de maitrise de l'énergie »	
Renforcer les services d'information sur les travaux d'amélioration de l'habitat et leur financement	Oui, voir proposition précédente.	
Sensibiliser les entreprises et artisans de la Domitienne aux nouvelles règles de construction, les inciter à se former et éventuellement les "labelliser" pour accorder des primes aux personnes qui auront recours à ces entreprises (cela permet, aussi, de limiter le travail au noir!).	Oui, dans l'action 3132, le service de conseil en énergie aura aussi pour rôle d'animer un réseau d'artisans en vue d'améliorer les compétences locales, en lien avec les chambres consulaires.	
Avant tout favoriser l'isolation des logements et des locaux.	Oui, c'est le discours prodigué par les espaces info énergie.	
Développer des habitats à énergie positive ou autosuffisants en énergie	Le conseil en énergie auprès des habitants portera notamment sur les projets neufs. Les aides sont centrées sur la rénovation au travers du PIG et le logement social (qui sont principalement prévus en renouvellement urbain). L'action 1113 qui concerne l'urbanisme durable, mentionne « veiller à leur performance énergétique, développer les projets d'habitat groupé, les éco-quartiers, etc. »	
ENERGIES RENOUVELABLES		

Inciter les populations à se chauffer au bois	Oui, dans le cadre du service de conseil en énergie, des conseils sur le chauffage au bois seront prodigués. En outre, des réunions d'informations sont déjà organisées.	
Développer l'éolien offshore	Non, pas en tant que tel, mais ce n'est pas exclu. Ce type de projet est programmé au niveau national. Actuellement un projet est en cours au large de Gruissan et va impacter la côte.	Cela sera précisé dans le descriptif de l'action.
Développer le solaire photovoltaïque (x2)	Oui, via l'objectif 3.2 « développer les énergies renouvelables dans un cadre choisi et maitrisé ». Un projet est lancé : 45 études pour les bâtiments publics du territoire.	
Développer le petit éolien	Non, pas en tant que tel.	Une réunion d'information pourra être organisée à ce sujet pour les particuliers (sujet cité dans l'action 3221).
Eviter les champs solaires et éolien (pollution, consommation de terre, gêne des oiseaux) (x2)	Non. Afin de devenir territoire à énergie positive, cela suppose d'à la fois réduire les consommations et développer les énergies renouvelables. Compte-tenu des ressources présentes sur le territoire ainsi que des contraintes, les calculs indiquent qu'il va être nécessaire d'implanter 45 ha de photovoltaïque en toitures, ombrières de parkings et au sol (hors espaces agricoles et naturels) et de 3 à 8 éoliennes. La Domitienne va donc relancer une large concertation afin de se mettre d'accord sur les conditions d'implantation et de participation des citoyens pour les équipements au sol, en veillant à respecter des principes fort comme la préservation des espaces et des patrimoines, en évitant les nuisances.	Non
DECHETS et CONSOMMATION		
Ramasser les déchets verts à domicile, comme à Béziers (le pb c'est le transport quand on n'a pas d'attelage). Par ex. 1 fois par mois.	Non. La collecte séparée de déchets verts en porte-à-porte n'est, en général, pas recommandée par l'ADEME car l'expérience se révèle onéreuse et augmente les tonnages collectés car les particuliers qui avaient tendance à broyer et composter leurs déchets à domicile n'hésitent pas à les faire collecter.	Non

Proposer un service de location de broyeur	Oui La Domitienne est en train de réfléchir à créer un service de broyage de proximité pour ne pas avoir à emmener ses déchets verts à la déchetterie et pour pouvoir récupérer ses propres déchets pour le paillage ou le compost.	
Etre plus strict sur le tri sélectif	Il n'existe pas de pouvoir de police lié aux bonnes pratiques de tri. La Domitienne a choisi d'agir par la sensibilisation en porte à porte notamment (visite des personnes concernées). Par ailleurs, La Domitienne va mettre en place de manière anticipée l'extension des consignes de tri sur les plastiques pour avoir un niveau de tri plus important.	non
Diminuer la taxe OM pour les familles qui produisent moins de déchet, donc investir dans la pesée	Oui dans le cadre du plan local de prévention des déchets il est envisagé de mettre en place une tarification incitative.	
Améliorer la collecte dans les centres anciens, un véhicule petit gabarit	CITEO ne préconise pas la collecte en porte à porte, la stratégie porte sur la massification des points de collecte et non pas la dispersion de ces derniers. Physiquement il n'y a pas la possibilité d'accueillir les bacs dans les petites rues.	non
Fournir les containers nécessaires aux manifestations	Déjà le cas. Dès lors qu'une commune ou une association organise une manifestation, c'est à elle de solliciter la communauté pour une dotation en bac de collecte sélective (gratuite).	
Recycler tous les plastiques	Une étude pour l'extension des consignes de tri à tous les plastiques est en cours	
Promouvoir l'acquisition de poules	Le plan de prévention des déchets ne prévoit pour l'instant pas cette action, la priorité étant donnée à l'aide au compostage.	non
Promouvoir l'acquisition de composteurs	Oui, dans l'action 4115 « promouvoir le compostage auprès des particuliers ». La Domitienne fournit depuis plusieurs années, des composteurs pour 10 € et fait des animations auprès du grand public.	
Arrêter tout achat provenant des USA et de Chine	Non, pas comme tel, mais l'action 5323 prévoit de « définir et mettre en œuvre une stratégie d'achat publics	Non, car il n'entre pas dans les compétences de la Domitienne d'interdire les importations sur le

	responsables » qui inclura une réflexion sur le bilan carbone des produits et services achetés. Pour le grand public, il s'agit de sensibiliser à la consommation durable via l'évitement d'achat (ressourcerie, promotion du zéro déchet), ce qui doit influencer la quantité d'achats de produits neufs.	territoire national ou local, ni d'imposer des modes de consommation à ses habitants.
Créer un marché bio à Nissan	En matière d'alimentation, l'objectif 422 « soutenir la filière locale de production et de distribution » prévoit diverses mesures, comme : - Recenser et communiquer sur l'offre locale (circuit de fermes en fermes, guide des produits locaux, etc.), - Identifier des terres disponibles pour installer des producteurs - Accompagner les projets collectifs d'installation et de commercialisation (espaces test agricole, points de vente collectif, marchés paysans, etc.)	
COMMUNICATION		
Il faut faire des actions fortes pour communiquer et s'assurer que les citoyens s'y mettent, revenir souvent sur ces informations pour qu'il en reste quelque chose	Oui, c'est l'objectif 511	
Valoriser un peu plus le bien être que peuvent apporter certaines actions du PCAET (végétalisation / dépression ; modes actifs / santé)	Pas en tant que tel.	Dans le cadre du pilotage du PCAET, les cobénéfices socio-économiques vont être identifiés et communiqués.
EXEMPLARITE ET ACTION DES COLLECTIVITES, TRANSVERSALITE		
Signer une convention avec les communes pour qu'elles affectent une partie de leur budget pour contribuer au PCAET	Les communes ont été mobilisées à toutes les phases d'élaboration du PCAET, via des entretiens individuels et des réunions collectives, afin d'identifier ce qu'elles font déjà, ce qu'elles souhaitent porter dans le PCAET et leurs besoins pour avancer.	Le travail d'équipe entre les communes et La Domitienne sur les questions énergie-climat doit être renforcé.

Il faut davantage inciter les communes à s'approprier ce plan et à l'appliquer, au besoin en s'engageant sur un PCAET à leur échelle en identifiant les actions qu'elles entendent mener.	Ainsi, le PCAET contient des actions déjà menées et financées par les communes et nouvelles actions qui vont impliquer la participation financière des communes. Donc un certain nombre d'actions sont identifiées sous maitrise d'ouvrage communale et d'autres actions, portées par La Domitienne, ont vocation à travailler avec les communes sur des sujets précis.	=> L'action 5213 « animer un réseau d'élus référents » devient « Mobiliser les communes : animation d'un réseau d'élus référents, accompagnement de leurs démarches avec des outils adaptés à leur échelle type Climat Pratic et la formalisation de leurs engagements dans le PCAET ».
Hiérarchiser les actions selon leur degré d'urgence et d'impact (échelles 1 à 3 par exemple)	Non	Non Le critère de l'efficacité n'est pas le seul à retenir dans le cadre de la définition d'un projet de territoire complexe. Tout d'abord n'oublions pas que le PCAET est multicritères (énergie, air, atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique). Ainsi des actions peuvent être peu efficaces sur certains thèmes et fortement sur d'autres. Ensuite, une action peu efficace aujourd'hui permet souvent de mobiliser des acteurs et de structurer des filières pour des actions plus efficaces à l'avenir. Ne pas réaliser cette première étape pourrait être pénalisant pour la suite. Enfin, il est important de mobiliser tous les acteurs et toutes les filières même si certaines actions semblent moins efficaces.
La Domitienne et les communes devraient faire elles-mêmes un effort considérable et rapide pour réduire leurs consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre pour mieux communiquer auprès de la population	Oui, La Domitienne vient de commencer par la réalisation de son propre bilan carbone (BEGES, action 5321), qui porte sur ses bâtiments, ses déplacements et ses achats. Vont en découler des mesures de réduction des consommations.	

5 Suites à donner à la consultation du public

Une fois finalisé, le projet de PCAET sera soumis conjointement à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et à la DREAL Occitanie (pour le compte du Préfet de Région) pour avis.
Ces derniers seront rendus sous un délai maximum de 2 mois.
Le PCAET sera encore éventuellement modifié.
Puis l'ensemble des documents du PCAET sera soumis à un vote final du Conseil Communautaire de La Domitienne.
Les remarques et avis formulés successivement par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), le public, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et la DREAL Occitanie feront l'objet d'une déclaration environnementale (article L122-9 du code de l'environnement) précisant :

- la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des différents avis ;
- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ;

Le PCAET définitif sera déposé sur la plateforme ADEME www.territoires-climat.ademe.fr.